

Le récent contentieux sur le pavoisement des édifices publics, comme la création d'une commission d'enquête « sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public », ont mis sur le devant de la scène juridique la question de la neutralité politique des services publics. Or, jusqu'à présent, les études juridiques consacrées à la neutralité envisageaient essentiellement ce principe à travers le prisme religieux, comme si le volet politique avait été éclipsé par le principe de laïcité auquel la neutralité est, en France, étroitement associée.

Ce colloque a ainsi vocation à combler ce vide en proposant une analyse, notamment critique, des différentes conceptions du principe de neutralité politique dont les contours restent incertains.

Dans le cadre de la première journée, il s'agira d'abord de clarifier les termes « neutralité » et « politique », tous deux hautement polysémiques, en interrogeant l'apolitisme des institutions administratives souvent présenté comme une évidence. Différentes interventions porteront par ailleurs sur la question de savoir si la neutralité politique des services publics est un principe autonome ou un corollaire d'autres principes, les spécialistes ne s'accordant pas sur ce point.

La neutralité politique des services publics sera ensuite étudiée dans ses différentes déclinaisons, aussi bien sectorielles (du service public de l'éducation au service public du sport) qu'organiques (tant dans sa dimension personnelle qu'institutionnelle).

La seconde journée se concentrera sur la neutralité politique des collectivités territoriales dans la mesure où, au-delà de la neutralité des édifices publics, le droit des collectivités territoriales comporte nombre d'éléments qui questionnent son effectivité, que l'on songe à l'attribution de subventions, au choix des hommages ou jumelages ou encore au recours à une langue régionale. Elle se terminera par des perspectives comparatives présentées par des juristes étrangers, les conceptions de la neutralité politique retenues par d'autres États contribuant à mieux mettre en perspective l'acception retenue par le droit public français.

Informations pratiques

Entrée libre

Pour venir à l'Université par les transports en commun :
RER D / T12 – station Évry-Courcouronnes



LA NEUTRALITÉ POLITIQUE

Anatomie d'un principe juridique incertain

Lundi 7 et Mardi 8 décembre 2026

8h30 - 18H
Salle des Lumières (Bibliothèque Universitaire)

Colloque organisé sous la direction
scientifique d'Olivia Bui-Xuan

+ d'infos
crlld.univ-evry.fr



UNIVERSITÉ ÉVRY
PARIS-SACLAY

CRLD Centre de Recherche
Léon Duguit

www.univ-evry.fr
@ in d+ f

Lundi 7 décembre 2026

8h30-8h45. **Accueil**

8h45-9h. **Propos introductif** *Olivia Bui-Xuan, Université Évry Paris-Saclay*

Matinée sous la présidence de Tanguy Pasquier-Briand, Université Évry Paris-Saclay

« NEUTRALITÉ » ET « POLITIQUE » ANALYSE DE TERMES POLYSEMÉTIQUES

9h-9h20. **Les différentes acceptions de la neutralité** *Vincent Valentin, IEP de Rennes*

9h20-9h40. **Quel cadre pour la neutralité politique ?** *Thomas Hochmann, Université Paris Nanterre*

9h40-10h. **Les institutions publiques peuvent-elles être politiquement neutres ? Réflexions sur l'articulation entre le politique et l'administratif** *Jacques Caillosse, Professeur émérite Université Paris-Panthéon-Assas*

10h-10h20. **La neutralité religieuse est-elle politiquement neutre ?** *Gwénaële Calvès, Université de Cergy-Pontoise*

10h20-10h40. Débats / Pause

LA NEUTRALITÉ POLITIQUE DES SERVICES PUBLICS : PRINCIPE AUTONOME OU COROLLAIRE D'AUTRES PRINCIPES ?

10h40-11h. **La neutralité politique des services publics : principe autonome ou corollaire du principe d'égalité ?** *Olivia Bui-Xuan, Université Évry Paris-Saclay*

11h-11h20. **Neutralité politique et lutte contre les discriminations** *Jimmy Charruau, Conseiller expert auprès de la Secrétaire générale du Défenseur des droits*

11h20-11h40. **Neutralité politique et neutralisation des conflits d'intérêts** *Jean-François Kerléo, Aix-Marseille Université*

11h40-12h. **Neutralité politique et impartialité des magistrats** *Isabelle Boucobza, Université Paris Nanterre*

12h-12h20. Débats

Lundi 7 décembre 2026

Après-midi sous la présidence de Hugues Rabault, Université Évry Paris-Saclay

LA NEUTRALITÉ POLITIQUE DES SERVICES PUBLICS Déclinaisons sectorielles

14h-14h20. **Neutralité politique et service public de l'éducation** *Antony Taillefait, Université d'Angers*

14h20-14h40. **Neutralité politique et service public de l'enseignement supérieur et de la recherche** *Serge Slama, Université Grenoble Alpes*

14h40-15h. **Neutralité politique et service public hospitalier** *Marie Mesnil, Université Paris-Saclay*

15h-15h20. **Neutralité politique et service public culturel** *Thomas Perroud, Université Paris-Panthéon-Assas*

15h20-15h40. **Neutralité politique et service public de l'audiovisuel** *Camille Broyelle, Université Paris-Panthéon-Assas*

15h40-16h. **Neutralité politique et service public du sport** *Mathieu Maisonneuve, Aix-Marseille Université*

16h-16h20. Débats / Pause

Déclinaisons organiques

16h20-16h40. **La neutralité politique des agents participant à une mission de service public** *Alexis Zarca, Université d'Orléans*

16h40-17h. **La neutralité politique des personnes morales de droit public** *Frédéric Rolin, Université Paris-Saclay*

17h-17h20. **La neutralité politique des personnes morales de droit privé assurant une mission de service public : le cas des établissements privés d'enseignement** *Stéphanie Hennette Vauchez, Université Paris Nanterre*

17h20-17h40. **La neutralité politique des entreprises de transport** *Marie Ciotteau, Université Marie et Louis Pasteur*

17h40-18h. Débats

Mardi 8 décembre 2026

8h45-9h. **Accueil**

Matinée sous la présidence de Claire Brice-Delajoux, Université Évry Paris-Saclay

LA NEUTRALITÉ POLITIQUE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La neutralité politique des acteurs des collectivités territoriales

9h-9h20. **Les élus locaux peuvent-ils être politiquement neutres ?** *Virginie Donier, Université de Toulon*

9h20-9h40. **La neutralité politique des préfets** *Nicolas Kada, Université Grenoble-Alpes*

Neutralité politique des collectivités territoriales et publicité

9h40-10h **Neutralité politique des collectivités territoriales et actes symboliques** *Laetitia Janicot, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

10h-10h20. **Neutralité politique des collectivités territoriales et espaces numériques** *Lucie Cluzel, Université Paris Nanterre*

10h20-10h40. **Neutralité politique et langues régionales** *Jordane Arlettaz, Université de Montpellier*

10h40-11h. Débats / Pause

Neutralité politique des collectivités territoriales et conventions

11h-11h20. **Neutralité politique des collectivités territoriales, subventions publiques et mise à disposition de locaux** *Florian Poulet, Université Évry Paris-Saclay*

11h20-11h40. **Neutralité politique des collectivités territoriales et jumelages** *David Riccardi, Université Évry Paris-Saclay*

11h40-12h. **Neutralité politique des collectivités territoriales et marchés publics** *Hélène Hoepffner, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

12h-12h20. Débats

Mardi 8 décembre 2026

Après-midi sous la présidence de Thibaut Larrouturnou, Université Évry Paris-Saclay

DROIT COMPARÉ DE LA NEUTRALITÉ POLITIQUE

14h30-14h50. **L'appréhension de la neutralité politique en Belgique** *Stéphanie Wattier, Université de Namur*

14h50-15h10. **L'appréhension de la neutralité politique en Italie** *Francesca Di Lascio, Università degli Studi Roma Tre*

15h10-15h30. **L'appréhension de la neutralité politique en Espagne** *Marta Franch Sager, Universitat Autònoma de Barcelona*

15h30-15h40. Pause

15h40-16h. **L'appréhension de la neutralité politique en Grande-Bretagne** *Ewan Smith, UCL Laws*

16h-16h20. **L'appréhension de la neutralité politique en Allemagne** *Bettina Schöndorf-Haubold, Justus-Liebig-Universität Gießen*

16h20-16h40. **L'appréhension de la neutralité politique au Canada** *David Koussens, Université de Sherbrooke*

16h40-17. Débats / Pause

17h. **Synthèse**, *Jacques Chevallier, Professeur émérite Université Paris-Panthéon-Assas*